



Litige cotisation avec la cipav

Par delgorgue

Bonjour,

suite a un déménagement, la cipav a perdu mon adresse entre 2009 et 2014. en 2014 je suis passé auto-entrepreneur et la cipav me demande des arriérés de cotisations. malgré les faibles revenus, la cipav m'indique qu'elle ne peut m'accorder les réductions sur les régimes complémentaires qui sont a réclamer dans l'année.

Pourtant après un déplacement sur Paris j'ai pu récupérer de la cipav mon courrier qui date de 2009 indiquant bien mon changement d'adresse. ce courrier est tamponné par la cipav.

Passé en autoentrepreneur, je ne pourrait pas déduire ou recalculer les ca précédents qui sont forcément tous erronés si j'avais reçu les appels de cotisation en temps et en heure.

La somme réclamée aujourd'hui est demandée par huissier, alors que je n'ai eu aucun courrier de rappel ou de demande de cotisations au préalable.

Sachant que l'erreur sur le changement d'adresse vient de la cipav (car ils ont bien reçu mon changement d'adresse, mais n'ont pas pris la peine de me contacter pendant 5 ans) quelle serait aujourd'hui la bonne démarche pour défendre mes intérêts ? sachant qu'avant cette période j'ai toujours été en règle et j'ai systématiquement bénéficié des réductions.